

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
1212 / 2010115	11001074 11001030	XXX	Wikland pantalon de travail 1212 EN ISO 20471 cl.2

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200772 Luminex 270	HV-rouge	85% polyester-15% coton

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200774 ou 200513 ou 200164	HV-jaune ou anthrazit	50% coton - 50% polyester ou 65% polyester – 35% coton

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9910	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 2),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N°
ZH605 162081 ou ZH605 162082, valable jusqu'au 17.12.2024,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 02.09.26



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement